

DS15 - Piloter et sécuriser vos restructurations

Inter

Intra

Thématique(s)

Droit social · Gestion des effectifs

La durée, le nombre de séances, les modalités (présentiel ou distanciel), les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Objectifs professionnels

- Identifier règles de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013
- Mobiliser les acteurs et préserver le climat social
- Mener le diagnostic, le plan d'action et le suivi de la restructuration

Programme

1. Elements de contexte

- La flexisécurité à la française
- Le dialogue social, facteur de compétitivité
- Le contrôle de l'emploi
- Qu'est-ce qu'un licenciement pour motif économique ?

2. Comment éviter qu'un PSE ne se transforme en bombe sociale ?

- La sauvegarde de l'image sociale de l'entreprise tant en interne qu'en externe : par quels moyens ?
- La sécurisation du processus de reclassement interne : quelle méthode employée pour personnaliser la proposition de reclassement interne ?

3. Quelle stratégie choisir ?

- Quand construire un PSE?

- Comment élaborer un pse équilibré avec des mesures sociales pertinentes ?
- Dispositifs légaux d'accompagnement social : le congé de reclassement ou le contrat de sécurisation professionnelle ?
- La voie de l'accord majoritaire ou du document unilatéral ?

4. La négociation d'un accord majoritaire

- Quand ouvrir la négociation ? Avec qui négocier ?
- Quel est le contenu de l'accord ?
- Un expert-comptable peut-il aider les délégués syndicaux ?
- Quelles sont les conditions de validité de l'accord PSE ?

5. La décision unilatérale de l'employeur

- La négociation est-elle un préalable obligatoire ?
- Quand doit être établi le document unilatéral ?

6. L'information-consultation du CE

- Quels sont les délais de consultation ?
- Quelle est la procédure en cas de comité central d'entreprise ?
- Quel est le rôle du comité d'entreprise européen ?
- Quelle articulation avec l'éventuelle information-consultation du chsct ?
- Quel est le cadre d'intervention de l'expert-comptable ?

7. Le rôle de l'administration

- Quel est le DIRRECTE compétent ?
- Quel est le contrôle du dirrecte (homologation / validation) ? Quels sont les moyens du DIRRECTE en cours de procédure (observations, proposition, injonctions) ?
- Quelles conséquences de l'homologation / validation ?

8. L'information-consultation du CHSCT

- Est-elle obligatoire ?
- Quel contenu de la note d'information destinée au CHSCT ?
- Quel recours à un expert ?

9. Le contentieux administratif

- Le juge administratif, nouveau juge du PSE
- Quel tribunal administratif saisir ? (CE, 24 janvier 2014)
- Quelles conséquences de l'annulation d'une décision du dirrecte ?
- Le conseil de prud'hommes est-il encore compétent ?

10. La valorisation des efforts de reclassement et le plan de relance motivationnelle

- Comment communiquer sur les résultats obtenus en matière de repositionnement professionnel ?
- Comment prendre en charge les personnes qui pourraient être affectées par le syndrome du survivant ?

- Par quels moyens rassurer et remobiliser le personnel qui est maintenu dans les effectifs?

Public concerné

- Dirigeant - Chef d'entreprise
- DRH / RRH

Pré-requis

- Expérience dans l'une des fonctions ciblées

Pédagogie

- Formation associant aspects théoriques et surtout approche pratique.
- Remise d'un dossier technique spécialement conçu par FIDAL FORMATIONS.

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+332158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.